MAIRIE DE Pleboulle
8 rue du Champ Saint Paul
22550 PLÉBOULLE
02.96.41.12.41
mairie@pleboulle.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260716-2026_41-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 16 juillet 2026

DÉLIBÉRATION n°2026 – 41 : PARTICIPATION AUX VOYAGES SCOLAIRES (collège Immaculée Conception CREHEN)

Madame Myriam CHERDEL ouvre la séance à 21 h 00

L'an deux mille vingt-six, le seizième jour du mois de juillet 2026 à vingt et une heure et zéro minute, le Conseil Municipal de PLÉBOULLE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Myriam CHERDEL, Maire.

Lieu : Salle d'Honneur (Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 08 conseillers

Étaient présents : 13 Conseillers municipaux : Mesdames et Messieurs : Myriam CHERDEL **le Maire**, Patrick RENAULT, Delphine France, Yannick BROSSAS **Adjoints** Patricia LEBARBIER, Cyril HUCHET, Luc REBOURS, Myriam RENAULT, Hervé RENAULT, Stéphanie DURAND, Christophe RICHEUX, Johanna BLEUZEN, Jean-Pierre HUCHET, **conseillers**

02 Conseillers municipaux étaient excusés et représentés :
Virginie FRANCOIS donne pouvoir à Patricia LEBARBIER
Annabelle NEVOT donne pouvoir à Delphine FRANCE

0 Conseiller municipal était absent :

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal s'entend pour désigner Delphine FRANCE

Date de la convocation et **d'affichage** convocation et affichage le 09 juillet 2026

Madame le Maire propose à l'assemblée de verser une participation aux frais de « Voyage scolaire » aux parents des enfants de Pléboulle scolarisés au collège Immaculée Conception de CRÉHEN :

- Un enfant scolarisé au collège Immaculée Conception de CRÉHEN a participé à un voyage le coût total est de **200.00 €**

Il est proposé de verser un montant égal à 30 % du reste à charge, avec un maximum de **100.00 €** par enfant, soit un montant total **60.00** € par enfant.

Voir le détail dans le tableau ci-dessous.

COLLEGE IMMACULÉE CONCEPTION	Enfant 3
cout du voyage	200.00 €
participation APE	0.00 €
Reste à charge	**200.00 €**
30% du rac-Max 100	**60.00 €**

Après délibération, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260716-2026_41-DE

- **ACCEPTE** de verser la somme de **60.00 €** de participation au découverte aux enfants qui en ont fait la demande,
- **CHARGE** à madame le Maire d'imputer la dépense sur le budget de la commune au compte 6574.

Le secrétaire de séance Delphine FRANCE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture
Des Côtes-d'Armor à SAINT-BRIEUC le 16 juillet 2026
Pour copie conforme. Le Maire Myriam CHERDEL